



Communiqué de presse

Montpellier, le 12 mars 2021

La chambre régionale des comptes Occitanie a contrôlé les comptes et la gestion du pôle d'équilibre territorial et rural de l'Ariège à partir de 2015.

Le pôle d'équilibre territorial et rural de l'Ariège (PETR 09) regroupe sept des huit établissements publics de coopération intercommunale de l'Ariège. Recouvrant les deux tiers de la surface de ce département, et bénéficiant du dynamisme de la métropole toulousaine, il pourrait constituer un territoire pertinent dans la mesure où il dispose d'un diagnostic de territoire précis.

En portant les deux groupes d'action locale de l'Ariège, le PETR, limite la multiplication d'organismes pouvant assurer la mise en œuvre du programme européen de liaison entre action de développement de l'économie rurale. Il accompagne également les communes et les établissements publics de coopération intercommunale les plus dynamiques de son territoire, en mettant à leur disposition une ingénierie financière de projet.

Toutefois, un n portage politique collectif plus affirmé le renforcerait. Le PETR demeure un organisme fragile, fortement dépendant de la qualité de ses relations avec la région et le département. C'est pourquoi le PETR ne constitue pas encore un territoire de projet utile au développement équilibré de son ressort.

Contacts presse : Valérie Renet

valerie.renet@crtc.ccomptes.fr ■ T +33 4 67 20 73 01/07 69 39 67 10 ■  [@crococcitanie](https://twitter.com/crcoccitanie)